



Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses
Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri

Profil professionnel de l'Association Suisse de Médecine Équine du Titre de vétérinaire spécialisé FVH pour chevaux SVS

2025

Table des matières

Formation postgrade menant au FVH pour chevaux SVS	3
1.1 Origine.....	3
1.2 Objectif	3
1.3 Finalité.....	4
2 Définition du domaine spécialisé	4
2.1 Position / rôle dans le système de santé.....	4
2.2 Pertinence pour le marché du travail	5
2.3 Spectre de patients.....	5
2.4 Spectre de compétences (day-1-competencies, EPA, skill mix).....	5
3 Collaboration/interfaces.....	5
3.1 Interdisciplinarité.....	5
3.2 Interprofessionnalité	5
4 Contexte de politique de santé, économique et international, et influence sur la formation postgrade	6
5 État des lieux	6
5.1 Situation actuelle pour les vétérinaires FVH	6
5.2 Situation actuelle de la formation postgrade	6
5.2.1 Exigences imposées aux candidates et candidats pour l'inscription à l'évaluation finale.....	6
5.2.2 Évaluation finale	7
5.3 Assurance et promotion de la relève.....	7
5.4 Développement et financement	8
5.5 Budget de la section spécialisée pour la formation postgrade FVH par année civile ..	8
5.6 Défis	8
6 Assurance qualité.....	9
6.1 Évaluations prévues	9
6.1.1 Évaluation des établissements de formation postgrade	9
6.1.2 Évaluation de la formatrice ou du formateur	9
6.2 Adaptations de la formation postgrade	9
6.3 Year-5-competencies	9
7 Perspectives d'avenir.....	9

Formation postgrade menant au FVH pour chevaux SVS

1.1 Origine

L'Association Suisse de Médecine Équine (ASME) a été la première section spécialisée à inscrire le titre de vétérinaire spécialisé (titre FVH) dans ses statuts. En 1974, les sept premiers titres FVH ont été décernés.

Alors qu'autrefois, les chevaux étaient généralement soignés par des vétérinaires spécialisés dans les animaux de rente, aujourd'hui, certains vétérinaires se sont entièrement spécialisés dans leur traitement. Autrefois animal de trait, le cheval est devenu un partenaire pour les loisirs et le sport. Les propriétaires sont très exigeants en ce qui concerne leurs chevaux et ont des attentes élevées envers les compétences des vétérinaires. Les valeurs émotionnelles sont au premier plan et il n'est pas rare que des opérations et des traitements coûteux soient réalisés. La médecine équine s'est fortement modernisée et de nouvelles approches thérapeutiques sont constamment développées.

L'évolution des conditions de garde des chevaux (du box aux enclos collectifs) a entraîné ces dernières années de nouvelles exigences en matière de médecine vétérinaire. Les chevaux destinés au sport doivent fournir des performances de haut niveau et nécessitent une gestion globale dans laquelle le vétérinaire spécialisé joue un rôle important. Début 2004, l'ASME comptait 27 titulaires du titre parmi ses 275 membres. En 2023, 62 vétérinaires portaient le titre FVH parmi les 370 membres.

1.2 Objectif

- a) La formation postgrade structurée menant au FVH pour chevaux SVS approfondit et élargit les compétences acquises pendant les études. À l'issue de la formation postgrade structurée, les vétérinaires spécialisés en médecine équine doivent disposer de connaissances et de compétences approfondies en médecine conventionnelle leur permettant d'évaluer et de traiter de manière autonome chaque cheval selon des normes médicales élevées et conformément à l'état actuel des connaissances, ou d'orienter le cas vers une clinique spécialisée si nécessaire.
- b) Les vétérinaires spécialisés doivent servir de référence en matière de médecine équine dans leur région.
- c) Ils doivent être en mesure de fournir des informations compétentes dans les domaines de la médecine, de la chirurgie et de la gynécologie équines, ainsi que de la prévention des maladies liées au sport équin et à la garde de chevaux. Cela comprend:
 - les soins de routine aux patients équins;
 - la réalisation d'examens complémentaires et leur interprétation (radiographies, échographies, endoscopies, gastroscopies, analyses de laboratoire, etc.); l'application d'un traitement spécifique;
 - tous les premiers soins en cas d'urgence;
 - des conseils compétents dans tous les domaines de la médecine équine;

- une connaissance de l'influence des différents sports équestres sur la santé du cheval et la discussion des mesures préventives avec la clientèle;
- l'obligation de justifier d'une formation continue dans le domaine de la médecine équine pour conserver son titre.

1.3 Finalité

Les titulaires du FVH se distinguent des généralistes par leur expertise technique, leur gamme de prestations plus large et des examens plus spécifiques (p. ex. anesthésie des membres proximaux ou des articulations, imagerie diagnostique telle que radiographie, échographie, endoscopie/gastrosopie), ainsi que par leur capacité à proposer un traitement approprié, dans la mesure du possible, en dehors du cabinet.

Le titre FVH vise à inciter les propriétaires de chevaux à choisir leur vétérinaire avec discernement, car il garantit des connaissances approfondies acquises dans le cadre d'une formation postgrade structurée de plusieurs années (minimum trois ans d'activité pratique 100 % avec des chevaux).

L'obligation de suivre 30 heures de formation continue par an garantit le niveau de connaissances des titulaires du FVH dans le domaine de la médecine équine en constante évolution.

2 Définition du domaine spécialisé

2.1 Position / rôle dans le système de santé

- a) One Health:
 - Infectiologie: bactéries, virus, parasites
 - Problématique de la résistance aux antibiotiques: Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR)
 - Gestion des parasites: planification écologique de la lutte et de la prévention des résistances
 - Maladies vectorielles
 - Prévention des épidémies
 - Equinella: surveillance des maladies infectieuses équine à déclaration obligatoire et non obligatoire (conformément à l'ordonnance sur les épizooties), prévention, assistance en cas d'épidémie, réseau international
 - Prévention de la santé des chevaux
- b) Expertise en matière d'assurance et de questions juridiques
- c) Conseil aux spécialistes d'autres professions médicales (cf. également Interdisciplinarité) sur des questions de santé/médecine sportive chez l'être humain (p. ex. poids des cavalières et cavaliers)
- d) Point de contact pour les vétérinaires généralistes
- e) Promotion de la relève (places de formation pour les jeunes vétérinaires, stages pour les étudiantes et étudiants, au niveau national et international)
- f) Élevage équin: conseil et accompagnement pour élever des chevaux en bonne santé

- g) Soulagement des cliniques équinés dans le domaine ambulatoire
- h) Services d'urgence: 24h/24, 7j/7
- i) Éthique et protection animale:
 - Manifestations équestres
 - Garde de chevaux
 - Collaboration avec les autorités et les services administratifs

2.2 Pertinence pour le marché du travail

En Suisse, on compte environ 110 000 équidés (chiffres de 2018) nécessitant une prise en charge vétérinaire. Selon les statistiques 2022 des membres de la SVS, environ 200 vétérinaires déclarent avoir pour domaine principal la médecine équine.

Emplois pour vétérinaires, assistantes et assistants en médecine vétérinaire (AMV), collaboratrices et collaborateurs administratifs.

2.3 Spectre de patients

Principalement des équidés, y compris les ânes et les mules

2.4 Spectre de compétences (day-1-competencies, EPA, skill mix)

Voir case-log

3 Collaboration/interfaces

3.1 Interdisciplinarité

- a) Vétérinaires généralistes
- b) Cliniques universitaires, ACEIM/ECEIM, ACVS/ECVS, ACVO/ECVO, ACVSMR
- c) Réseaux internationaux et nationaux avec des associations dans le domaine de la médecine équine
- d) Service vétérinaire
- e) Laboratoires vétérinaires et humains

3.2 Interprofessionnalité

- a) Maréchaux-ferrants et maréchaux-ferrantes, monitrices et moniteurs d'équitation, entraîneuses et entraîneurs, associations sportives, divers thérapeutes dans les domaines de l'ostéopathie, de la physiothérapie, de la chiropraxie, de la MTC (médecine traditionnelle chinoise), etc.
- b) Sellières et selliers
- c) Autorités douanières
- d) Assurances
- e) Industrie alimentaire animale, industrie pharmaceutique
- f) Associations d'élevage équin

4 Contexte de politique de santé, économique et international, et influence sur la formation postgrade

Les spécialistes FVH sont tenus de s'engager activement dans la société en faveur des intérêts de la médecine équine, des sports équestres et du bien-être animal aux côtés de l'ASME / la SVS.

Les contacts réguliers avec les organisations professionnelles dans le cadre d'échanges spécialisés et de la communication d'informations de première main (science, médicaments vétérinaires à l'étranger, etc.) font également partie des activités professionnelles des spécialistes FVH.

5 État des lieux

5.1 Situation actuelle pour les vétérinaires FVH

La demande en vétérinaires spécialisés en médecine équine est présente en Suisse et tend à augmenter. De nos jours, les propriétaires de chevaux sont prêts à investir dans des diagnostics approfondis et des mesures thérapeutiques. De plus, de nombreux examens sont pris en charge financièrement grâce à différents modèles d'assurance.

Parallèlement, les propriétaires ont des exigences croissantes envers les vétérinaires équins (attentes: examen du cas, diagnostic approfondi, conclusions et traitement efficace, de préférence dès la première consultation).

Les propriétaires sont plutôt réticents à accepter les vétérinaires inexpérimentés, en particulier dans le domaine équin. Le titre FVH garantit au propriétaire un éventail d'expériences défini, ce qui augmente la confiance envers le vétérinaire.

En raison du nombre croissant de vétérinaires travaillant à temps partiel, les vétérinaires titulaires du FVH restent nécessaires pour répondre à la demande en matière de médecine équine.

Nous constatons également une pénurie de soins dans certains pays voisins, en particulier dans les services d'urgence.

La formation postgrade FVH peut également aider à s'orienter vers l'indépendance (c'est-à-dire travailler sous sa propre responsabilité professionnelle). L'ASME recommande un niveau FVH pour exercer en tant qu'indépendant dans le domaine de la médecine équine. Les titulaires du FVH sont en concurrence avec des vétérinaires généralistes très expérimentés ou des «*board certified diplomates*» qui ne travaillent plus dans une université.

5.2 Situation actuelle de la formation postgrade

5.2.1 Exigences imposées aux candidates et candidats pour l'inscription à l'évaluation finale

a) Le case-log doit être rempli.

- b) Trois rapports de cas doivent être remis. Ceux-ci doivent être:
 - relus par la formatrice ou le formateur et la mentore ou le mentor;
 - approuvés par la Commission de la formation (CoFo). Les rapports sont répartis de manière égale entre tous les membres de la CoFo. En cas de doute, les rapports sont discutés en plénière.
- c) La durée minimale de la formation postgrade est de trois ans à temps plein dans le domaine équin, la durée maximale est de six ans, dans un établissement de formation postgrade reconnu (établissement FP) et avec une formatrice ou un formateur postgrade reconnu (FP). (La formation postgrade comprend au moins 1200 heures de formation postgrade spécialisée (HFP) par an, soit un total de 3600 HFP spécifiques, dans un délai maximal de six ans).
- d) Pendant la période de formation postgrade, 60 heures de formation continue doivent être suivies.
- e) La thèse doit être reconnue (Dr med. vet.).
- f) Un article en tant que première autrice ou premier auteur doit être publié ou au moins «accepted».

5.2.2 Évaluation finale

- a) Une évaluation écrite et une évaluation pratique en chirurgie et en médecine interne sont proposées sur les
- b) sites de la faculté Vetsuisse à Berne et à Zurich.
- c) Des examinatrices et examinateurs indépendants (faculté Vetsuisse) et des assessseuses et assessseurs sont présents, conformément aux règlements de l'Ordonnance sur la formation.
- d) Les évaluations finales sont documentées (notes, enregistrements, etc.).

La recertification de la formation postgrade (titre FVH) a lieu tous les trois ans sur la base d'une attestation des heures de formation.

La recertification des établissements FP a lieu à intervalles réguliers au moyen d'un questionnaire.

Le case-log a été révisé en 2021 et sera à nouveau examiné sur la base des retours des candidates et candidats.

La Commission d'évaluation finale comprend trois membres.

Le questionnaire pour l'évaluation finale a été entièrement réécrit en 2022 et est depuis lors régulièrement mis à jour.

La bibliographie pour la préparation de l'évaluation finale est régulièrement mise à jour.

5.3 Assurance et promotion de la relève

- a) Tendance aux modèles de travail à temps partiel, demande constante en médecine équine spécialisée: le marché FVH n'est actuellement pas encore saturé.
- b) Information des étudiantes et étudiants pendant leurs études

- c) Stages externes et informations sur le FVH pour les étudiantes et étudiants en spécialisation organisés par l'ASME (faculté Vetsuisse de Zurich).
- d) Présentation du FVH pour chevaux lors du dîner de fin d'études
- e) Cliniques privées: les postes FVH sont attractifs pour les employeurs (en termes de salaire)

5.4 Développement et financement

- a) Cotisation de membres des candidates et candidats FVH
- b) Perte de salaire des candidates et candidats FVH (salaires plus bas dans les postes FVH) en échange de l'expertise
- c) Émoluments d'examen des candidates et candidats FVH
- d) Cours/manifestations organisés par l'ASME
- e) Contributions de sponsoring

5.5 Budget de la section spécialisée pour la formation postgrade FVH par année civile

- a) Cotisations annuelles des candidates et candidats, émoluments d'examen compris: CHF 20 000.– à 25 000.–
 - b) Rémunération des examinatrices et examinateurs, frais compris: CHF 5000.– à 7000.–
 - c) Secrétariat: CHF 7000.– à 8000.–
- (Données basées sur l'année 2022)

5.6 Défis

- a) Les postes universitaires en Suisse sont limités.
- b) Les recours sont fréquents.
- c) L'évaluation annuelle n'a lieu que si le nombre de participantes et participants est suffisant (au moins cinq).
- d) Cas particuliers chez les candidates et candidats: exclusion en cas de non-respect des exigences malgré plusieurs rappels, manque de rigueur dans les paiements, publication trop tardive de l'article en tant que première autrice ou premier auteur. Les processus s'éternisent «de manière inattendue».
- e) Le titre FVH doit être synonyme de qualité vérifiable, notamment en ce qui concerne les actions en justice intentées par la clientèle dans la pratique.

6 Assurance qualité

6.1 Évaluations prévues

6.1.1 Évaluation des établissements de formation postgrade

- a) Lors de l'inscription à l'évaluation finale par la candidate ou le candidat FVH.
- b) Si aucune candidate ou aucun candidat FVH n'est employé, tous les sept ans lors de la recertification par la formatrice ou le formateur.

6.1.2 Évaluation de la formatrice ou du formateur

- a) Lors de l'inscription à l'évaluation finale par la candidate ou le candidat FVH.
- b) Recertification du titre tous les trois ans conformément au règlement de l'ASME.

6.2 Adaptations de la formation postgrade

Passage des objectifs de formation aux compétences avec adaptations correspondantes des règlements et du cursus de formation postgrade.

Conséquence: révision du case-log en 2021. Une révision est prévue en 2025 (période transitoire règlements SS Formation), puis une révision aura lieu tous les cinq ans (analyse des retours des candidates et candidats).

6.3 Year-5-competencies

Tous les sept ans, comme prévu par la SVS, recueillir les retours des jeunes spécialistes FVH sur leur formation postgrade.

7 Perspectives d'avenir

Le nombre moyen annuel de nouveaux titulaires du FVH (trois à cinq par an) semble répondre à la demande actuelle en vétérinaires spécialisés en médecine équine. L'objectif premier du programme de formation postgrade reste d'assurer un haut niveau de qualité professionnelle pour les patients équins.